

**Complément au rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion intitulée: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères».**

**Rapport de Mme Maria Casares.**

**Séance du 11 décembre 2008**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports*

M. Tornare commence par citer quelques extraits de son discours de Saint-Pierre où sont mentionnés les engagements pris en lien avec l'intégration: «Nous voulons favoriser une véritable cohésion sociale, travailler à l'intégration de toutes et tous [...]. Un soutien accru sera apporté aux parents qui le souhaitent et qui en ont besoin (au sujet des crèches), plus particulièrement les femmes; mais aussi à la lutte contre la marginalisation des jeunes et des personnes âgées.

»Cet engagement solidaire nous conduira également à nous préoccuper davantage de l'intégration des personnes handicapées, des migrants – en particulier les plus récemment arrivés dans notre ville – et même des sans-papiers. Chacun connaît la place occupée par le sport dans les processus d'intégration. Cet effort sera fortement soutenu, avec une interaction plus poussée entre action sociale et sportive.

»Ces principes s'inscrivent dans la mise en oeuvre d'une politique publique démocratique qui vise à développer l'égalité des chances, à valoriser les initiatives et les potentiels des personnes et des groupes qui composent notre communauté: femmes et hommes, Suisses et personnes venues d'ailleurs, riches et pauvres, jeunes et vieux, malades et bien portants. Car c'est aussi et surtout à l'aune du respect que nous manifesterons à celles et ceux qui sont aujourd'hui les plus vulnérables que nous serons jugés.»

Le magistrat explique que ce qui a été mentionné lors de ce discours est également ce que demande la motion M-781.

Au sujet des mesures spécifiques envers les migrants, le magistrat mentionne l'inauguration de l'Espace parents-enfants. Il ajoute que les enfants sans papiers sont admis dans certaines crèches.

M. Tornare mentionne la présence de nombreuses communautés étrangères dans les bibliothèques et les écoles qui prêtent leurs locaux. Il ajoute que le réseau d'enseignement prioritaire assiste régulièrement à des réunions avec des groupes de travail du Département de l'instruction publique.

Le magistrat souligne la présence de huit équipes communautaires dont le travail s'effectue dans les quartiers, entre autres avec les commerçants et les restaurateurs. Ces équipes organisent régulièrement des tablées avec des aînés, des étrangers, des assistants sociaux. Il mentionne également le rôle bénéfique de la Cité Seniors.

M. Tornare cite l'idée de son prédécesseur, M. Mugny, d'organiser chaque année une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants de la ville de Genève.

Une commissaire rappelle que cette motion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi fédérale et que l'un des points positifs de la loi est que les personnes doivent être plus rapidement accompagnées pour l'apprentissage de la langue. Elle ajoute que cela ne concerne pas les enfants et les adolescents qui apprennent très rapidement les langues, mais les adultes.

Elle continue en expliquant que ce sont les femmes qui apprennent le moins rapidement, pour des questions d'organisation domestique. Elle ajoute que la Confédération met le cadre du processus d'intégration, mais que celui-ci doit être décentralisé. Elle insiste sur le fait que ce processus doit se faire au niveau communal en soutenant les projets des associations, les actions spécifiques.

Elle rappelle que l'on avait mentionné l'association Camarada, mais que l'on aurait besoin d'au moins trois associations comme celle-là.

M. Tornare met l'accent sur les actions de terrain et sur l'importance de fortifier une politique d'intégration. Le magistrat cite en tant qu'exemple l'intégration des étrangers dans les soirées citoyennes.

Une commissaire précise que la loi fédérale pose un cadre qui permet aux communes de faire une politique large.

Un commissaire explique qu'il est indiscutable que les politiques sociales et sportives ont un impact sur l'intégration. Il ajoute qu'il est toutefois primordial de mieux visualiser les politiques en matière d'intégration dans les domaines de l'accueil des étrangers et de l'asile. Il mentionne, à ce sujet, l'intégration par la langue et professionnelle. Il explique que les financements fédéraux se feront seulement à 30 ou 50% et que les compétences de la Ville et du Canton devront être séparées. Il évoque la nécessité de subventionner les associations. Il ajoute que l'on parle toujours d'un même type d'étrangers au sujet de l'intégration, en lien avec leur origine et leur permis.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet transversal, qu'il n'est pas propre à M. Tornare mais que l'on doit l'envisager sous l'angle de vue d'une collaboration avec Mme Salerno et M. Maudet. Il ajoute que les politiques sociales et sportives ayant un impact sur l'intégration sont une piste.

#### *Audition de M. A. Castella, délégué du Bureau de l'intégration du Canton de Genève*

M. Castella informe la commission qu'il n'y a pas de politique d'intégration au niveau fédéral, ce qui est plutôt une bonne chose, mais une ordonnance. Il ajoute qu'il n'y a pas non plus de politique cantonale cohérente.

Il propose un changement de style de conduite dans l'intégration et il ajoute que ce qui est désormais nécessaire, c'est de passer à l'action. Il mentionne le nombre important d'associations, mais il est d'avis que leurs actions ne sont pas suffisantes ni, parfois, adéquates. Il mentionne un plan d'action mis en place au Conseil d'Etat. Ce plan comporte 18 actions au niveau organisationnel et opérationnel. Il est étonné qu'il n'y ait pas, jusque-là, de politique des nouveaux arrivants. Il donne comme exemple le Centre d'accueil de la Genève internationale où les gens sont très bien accueillis mais qui n'est pas ouvert aux détenteurs d'un permis F.

Pourtant, ces gens sont les bienvenus à Genève et il faut le leur faire savoir. M. Castella ajoute que le parcours d'intégration est un processus long qui échoue parfois et qu'il est nécessaire d'être solidaire à ce sujet. Il mentionne la brochure *Bienvenue à Genève*, les séances d'information, ainsi que la lettre d'accueil que reçoit chaque nouvel arrivant.

Il évoque également le sujet important de l'insertion professionnelle des permis F. Depuis deux ans, ces gens peuvent accéder à toutes les professions, mais personne ne sait cela. Les personnes concernées se trouvent principalement à l'aide sociale. Il mentionne la nécessité d'une campagne d'information auprès des entreprises. Il mentionne également que, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Canton a reçu un forfait d'intégration de 6000 francs par permis F et B étranger. Il explique que la pratique n'est actuellement pas adaptée.

M. Castella mentionne l'axe d'intégration important, à savoir l'apprentissage de la langue. Cet aspect est accentué par les lois fédérales, et passablement d'argent est disponible afin de financer ces activités.

M. Castella se défend des accusations qui lui ont été faites de torpiller la subvention à SOS Racisme. Il explique que certaines choses ne sont plus acceptables à l'heure de la IAF.

Il mentionne l'organisation de rencontres qui permettent de retenir les bons côtés de la diversité. Il mentionne également la discrimination dans les places d'apprentissage. Il ajoute que l'aide et l'écoute aux victimes de discriminations doit se développer.

Il ajoute être sensible à la cause des sans-papiers et des sans-statut, qui représentent environ 15 000 personnes dans le canton. Il explique qu'il est nécessaire que le Bureau de l'intégration fasse un pas pour dire que ces gens existent. Il ajoute qu'il est important d'être attentif à ces populations au lieu de se concentrer sur le 1% de fauteurs de troubles. Il cite l'exemple des femmes clandestines, employées comme nounous ou comme femmes de ménage, et il explique que c'est, entre autres, leur emploi par les familles qui a permis aux femmes suisses d'accéder au monde du travail. Il est indispensable de reconnaître cette réalité.

Une commissaire demande le montant estimatif du budget alloué à l'ensemble des associations subventionnées dans le cadre de l'intégration.

M. Tornare mentionne l'importance de subventionner les associations qui renforcent les liens dans les communautés. Le travail est partagé entre la commune et le Canton et il fonctionne très bien.

M. Castella explique qu'il existe deux types d'aides: les contrats de prestation, qui sont des aides importantes, et les financements pour des projets, qui sont des subventions moins importantes mais en très grand nombre.

L'ensemble de la subvention pour les petits projets est de 250 000 francs. La subvention maximale par petit projet est de 15 000 francs; 100 000 francs sont alloués à la lutte contre le racisme. Le budget des contrats de prestation est de 300 000 francs. Camarada bénéficie d'une subvention de 290 000 francs. L'Université populaire albanaise reçoit 110 000 francs. Cette subvention est en baisse, car la communauté albanaise est, dans l'ensemble, très bien intégrée.

M. Tornare tient à préciser qu'il faut faire une distinction entre la population albanaise et les 2 ou 3% de personnes responsables d'incivilités. Il ajoute qu'il y a un très grand nombre de Kosovars extrêmement bien intégrés.

M. Castella mentionne que 2009 verra le démarrage de la subvention de 30 000 francs à l'association Tierra Incognita. Il ajoute que ces contrats de prestation sont très précis, car les normes sont sévères, à cause de la IAF.

Une commissaire demande quelles sont les causes du manque de politique d'intégration.

M. Castella répond qu'il n'y a effectivement pas de politique fédérale d'intégration et que l'on s'en réjouit. Le manque de politique cantonale d'intégration revient aux sensibilités locales. Il ajoute qu'un ensemble d'action ne suffit pas pour créer une politique d'intégration. Il explique qu'il est nécessaire qu'il y ait un socle qui permette de déterminer des efforts principaux et que cet effort passe par l'élaboration d'un texte et d'un standard commun.

Une commissaire fait remarquer qu'il faut relativiser la facilité d'apprentissage de la langue. Elle explique que c'est pareil, que les enfants soient européens ou extra-européens. Elle insiste sur le problème de l'apprentissage de la langue par les femmes, qui n'est pas assez abordé. Elle explique que, du fait de leur condition familiale, les femmes ont moins de possibilités. Elle mentionne à ce sujet les violences domestiques: la connaissance de la langue permet de savoir où se diriger et comment se défendre. Elle insiste également sur la nécessité de cibler l'attention sur les femmes sans statut légal, puisque 85 à 90% des personnes sans statut légal sont des femmes. Elle demande également ce qui est fait pour les seniors étrangers.

M. Castella explique que 500 000 francs par an, entre 2009 et 2011, seront alloués à l'apprentissage des langues. Il précise que l'association Camarada bénéficiera d'une partie de cet argent, ce qui permettra de toucher dans une certaine mesure les laissés pour compte et les sans-statut. Il ajoute que cette population est sans voix, car elle ne peut s'exprimer par la voix du Conseil d'Etat. Il ajoute que cette population est extrêmement fragilisée et effrayée, et il cite, à titre d'exemple, les personnes qui se font soigner au dernier moment. M. Castella ajoute que le Bureau de l'intégration souhaite participer durablement à leur intégration. Le plan d'action consiste à étudier les problèmes de la population des personnes sans statut légal selon les facteurs d'âge et de genre. Ce travail se fait en collaboration avec Pro Senectute, la Cité Seniors, ainsi que la Croix-Rouge.

M. Castella mentionne à ce sujet les permis F. Il rappelle que ces personnes ne repartent pas et qu'elles n'ont pas la possibilité de quitter la Suisse. Il faudrait envisager des mesures au niveau fédéral pour que ces personnes puissent quitter la Suisse de temps en temps afin de rendre visite à un parent.

Un commissaire remercie MM. Tornare et Castella pour les présentations. Il émet l'avis que le fait qu'il n'y ait pas de politique fédérale d'intégration est plutôt positif. Il demande comment on imagine la répartition des rôles entre la commune et le Canton en matière d'intégration.

Pour la Ville, M. Tornare répond qu'il s'agit de mettre en place une politique de proximité centrée sur les quartiers. Il cite à titre d'exemple les Maisons de quartier de Saint-Jean et des Eaux-Vives qui oeuvrent pour l'intégration des aînés et des étrangers. Il mentionne également la politique de Mme Salerno en direction des femmes étrangères.

M. Castella souligne l'importance de la concertation, car les dossiers se chevauchent en matière d'intégration. Il s'agit de savoir comment gérer une certaine opulence sans être accusé de gaspillage.

Il est nécessaire de faire les choses ensemble et d'aborder le problème point par point. Il rappelle également que les communes doivent prendre conscience qu'elles ont un rôle à jouer, entre autres dans l'accueil. Il insiste qu'il faudra être très attentif aux doublons.

M. Tornare explique qu'il est nécessaire d'élaborer un catalogue de tout ce qui se fait et de tout ce qui s'envisage de faire. Il ajoute que certaines communautés suisses souffrent particulièrement d'un manque d'intégration et mentionne à ce titre les communautés musulmane et juive. Il mentionne la création de passerelles, afin que ces communautés soient

mieux intégrées. Le magistrat ajoute que l'octroi de carrés confessionnels dans les cimetières va dans le sens de cet effort.

M. Castella explique que les tâches cantonales incluent les cours de langue et qu'il est inutile de créer un système parallèle. Une autre tâche du Canton est d'informer les personnes sur les possibilités de naturalisation et d'obtention de permis. Il explique qu'il est motivant pour les personnes qui entament un processus d'intégration de connaître d'entrée leurs possibilités concrètes (par exemple, la possibilité d'obtenir un permis C après cinq ans pour les personnes indépendantes financièrement). Il mentionne également la création de cours de civisme et d'information afin de faciliter le parcours du migrant.

Un commissaire relève le risque de créer des ghettos. Il remarque, en effet, que l'on entreprend de plus en plus de projets communautaires et s'interroge sur les limites de ce communautarisme.

M. Tornare répond que les projets soutenus par la Ville sont examinés avec attention et qu'ils ne sont pas subventionnés s'ils fonctionnent en vase clos.

Une commissaire demande quelle est la ligne budgétaire du Bureau de l'intégration. M. Castella répond qu'il s'agit de 2,5 millions, qui comprennent les salaires du personnel. Le Bureau de l'intégration dispose de 4,8 postes à l'Etat et de 2,8 postes auxiliaires, auxquels s'ajoute un civiliste dont le salaire n'est pas dans le budget du Bureau de l'intégration.